



PyroVigil

Forest Fire Protect.



GESTION DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (O.L.D)

**PLAN COMMUNAL DE GESTION DES "OLD" AVEC
CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE DU ZONAGE ET
DES SUPERPOSITIONS REGLEMENTAIRES,
BASE DE DONNEES PERSONNALISEE FACILITANT
LE SUIVI DES CONTRÔLES DANS LE TEMPS**



Les feux de forêts connaissent une progression alarmante, tant en fréquence qu'en intensité. Cette évolution met en danger les personnes, moyens de secours, biens, infrastructures et forêts. Le débroussaillage s'impose comme la solution préventive la plus efficace : en réduisant la végétation autour des bâtiments, limite la propagation du feu, protège les biens, permet un confinement sécurisé et sauve des vies. Il facilite également le travail des pompiers, souvent entravés par des accès encombrés ou dangereux.



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) instaurées dès 1985 ont été renforcées par la loi 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et lutte contre l'intensification et l'extension du risque d'incendie.

Le Maire est amené à agir sur sa commune, non seulement comme responsable du contrôle de la mise en œuvre des OLD dans le cadre de ses pouvoirs de police, mais aussi en tant que propriétaire de biens communaux qui sont soumis aux OLD (bâtiments, terrains en zone U et voiries communales)





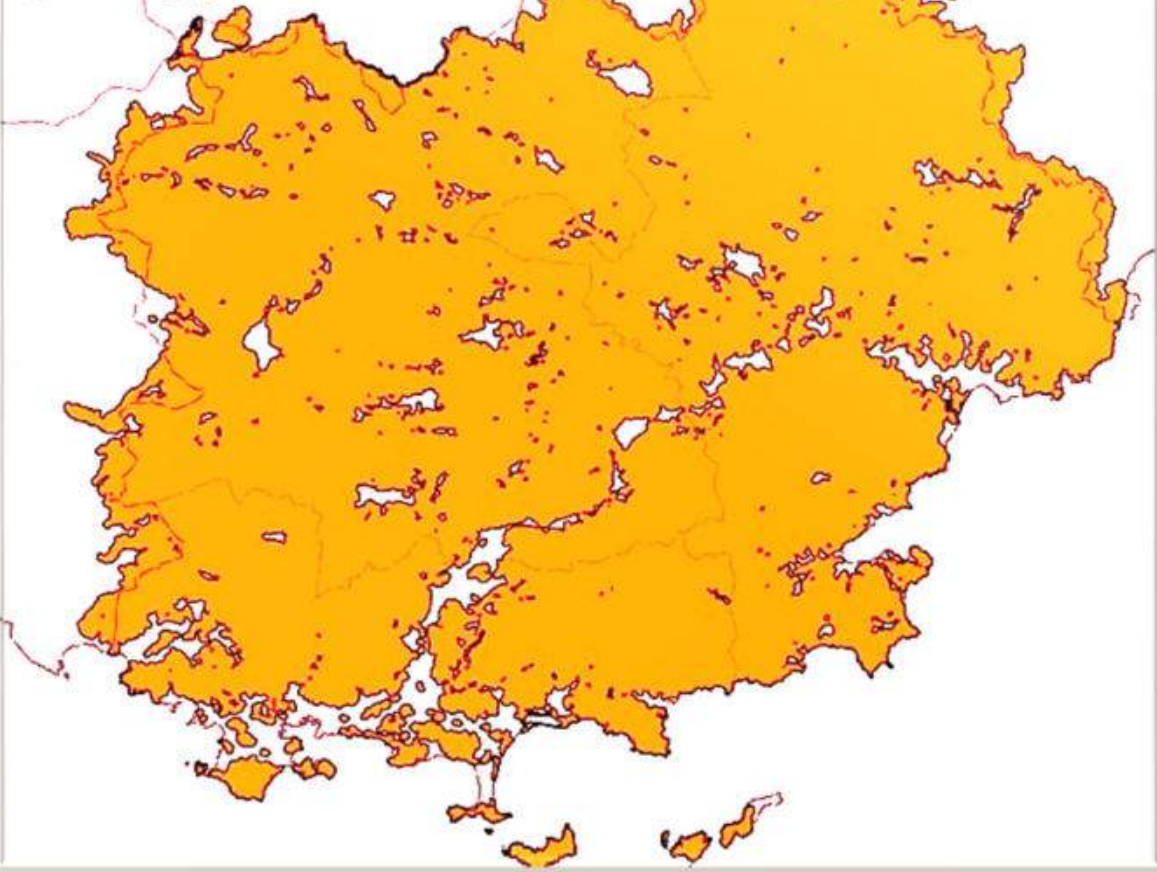
MAIS : Réglementations aussi nombreuses que complexes, parfois antagonistes et différentes selon les lieux....

Donc difficilement maîtrisables par des non-spécialistes !

Le maire est placé en première ligne de la mise en œuvre des OLD du fait de sa responsabilité juridique et administrative. Les difficultés pratiques et humaines sont exacerbées du fait de l'absence de maîtrise des réglementations et de l'absence de moyens en adéquation pour réaliser cette importante mission.

Pour résumer : la problématique des OLD pour les élus réside dans la nécessité de concilier une obligation réglementaire et de sécurité publique, une responsabilité juridique lourde, des moyens parfois insuffisants, et la gestion de la relation avec les administrés, dans un contexte réglementaire complexe et évolutif qui nécessite une véritable expertise et des outils adaptés.

Pour mieux comprendre l'importance des Obligations Légales de Débroussaillage (en orange) dans le Var



La mise en œuvre des OLD sera très facile si l'on dispose avec précision des éléments de réponse aux simples questions ci-dessous :

Que faire ?

Ou faire ?



Forte de plusieurs dizaines d'années d'expérience, notre équipe se positionne comme un partenaire stratégique pour les élus gestionnaires et propriétaires, en offrant des solutions totalement novatrices en matière de plan communal de gestion des O.L.D :

Phase 1 : Elaboration-Analyse

- ✓ Elaboration d'une cartographie des O.L.D grâce à l'automatisation des calculs réglementaires de l'ensemble des enjeux localisés et des grands linéaires sur l'ensemble du territoire communal : carte de zonage pour chaque propriétaire ou gestionnaire, Atlas récapitulatif HD, Base de données Excel permettant l'identification et suivi des contrôles, calculs de la surface totale de l'O.L.D et liste des parcelles tierces impactées avec le détail des surfaces.
- ✓ Analyse du risque d'Incendie de Forêt permettant de planifier et prioriser la mise en œuvre des O.L.D en utilisant les données publiques disponibles : carte d'historique des feux et d'aléa feu de forêt départementale, densité de l'habitat, aérologie, impact des ICPE et ERP, etc.
- ✓ Appui à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre en concertation avec la commune

Phase 2 : mise en œuvre du plan communal des O.L.D

- ✓ Possibilité d'accompagnement pour organisation de réunions d'information du public
- ✓ Possibilité d'organisation de formations à destination des Agents et policiers municipaux sur les modalités de contrôle et de suivi des OLD (Pyrovigil est opérateur de formation avec déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93830807483 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- ✓ Possibilité de programmation de tablettes permettant de géolocaliser les zonages O.L.D avec des outils gratuits et très simples (Google maps ou heart) mais aussi de véritables logiciels de SIG comme QField.
- ✓ Prochainement : diagnostics des O.L.D par LIDAR avec notre partenaire AGexBE avec qui Nous avons développé l'automatisation des calculs de cartographie des O.L.D

Aide possible de 8000 € en PACA phase 1

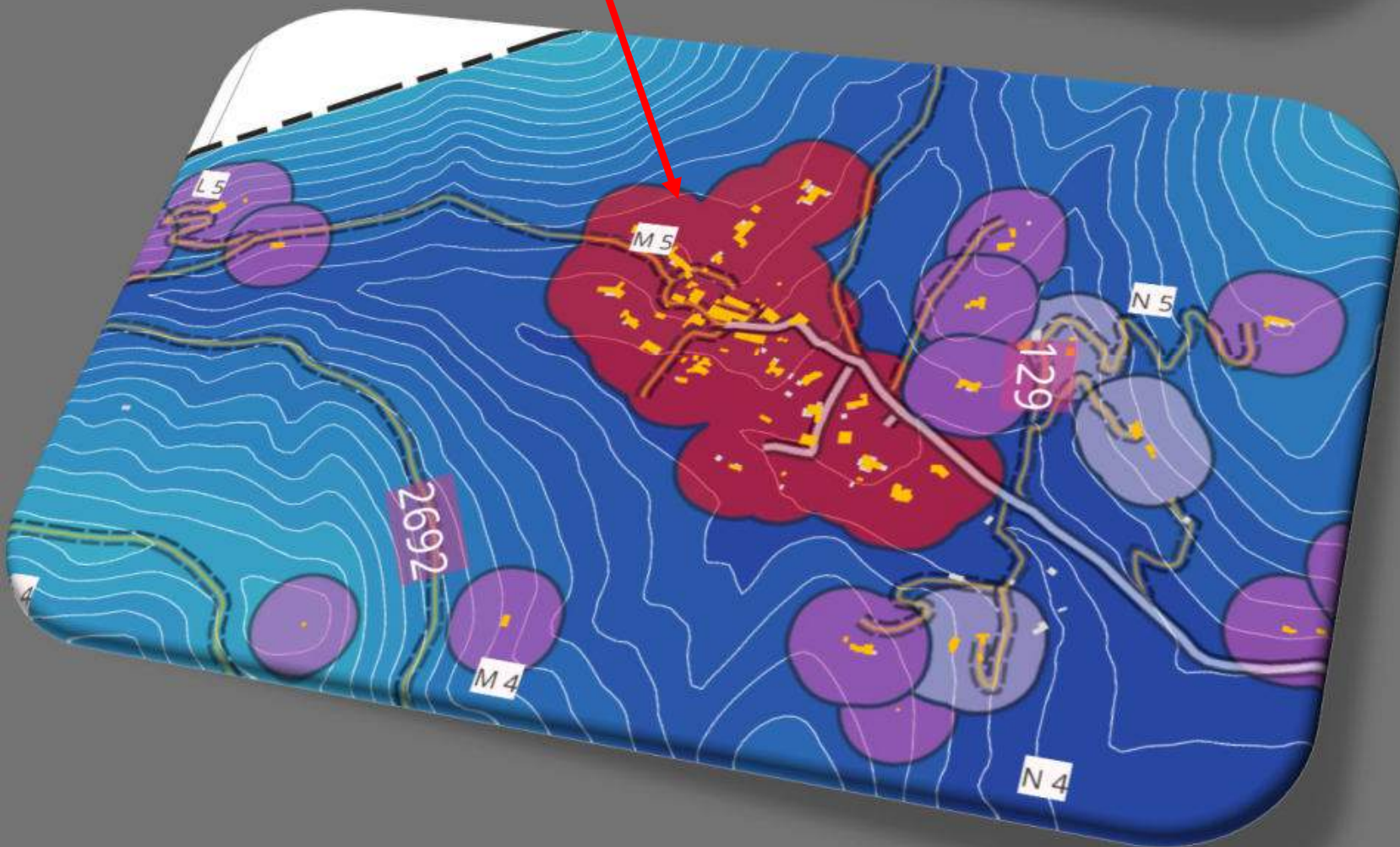
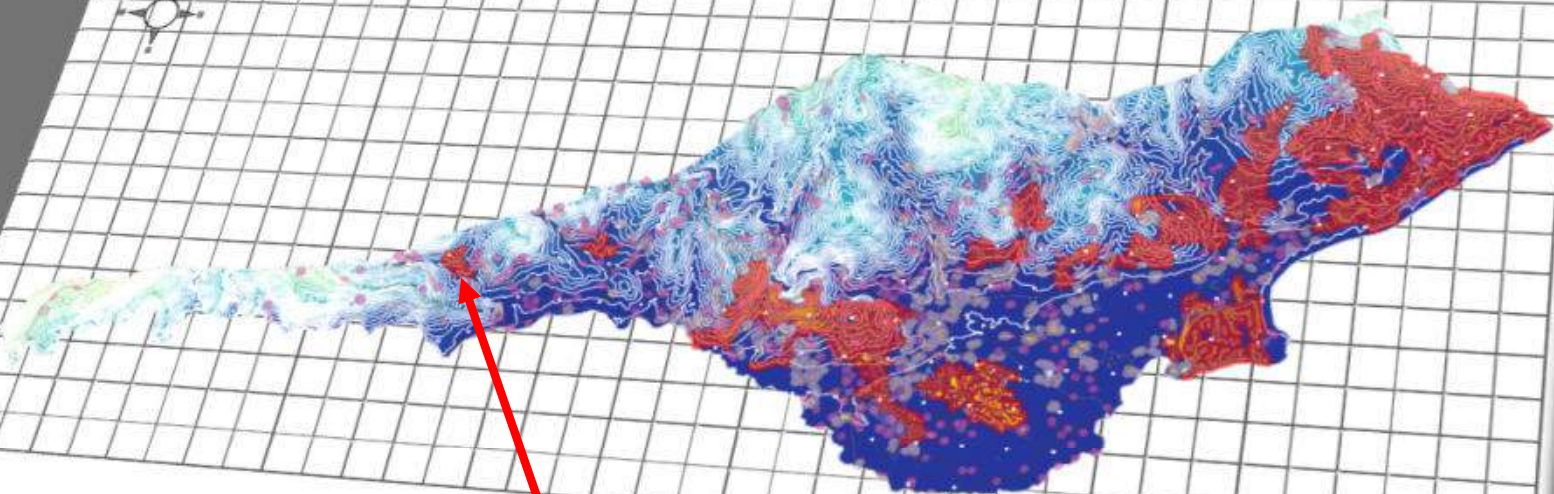


Aide possible de 18000 € en PACA phase 2

EXEMPLES DE NOS CARTOGRAPHIES



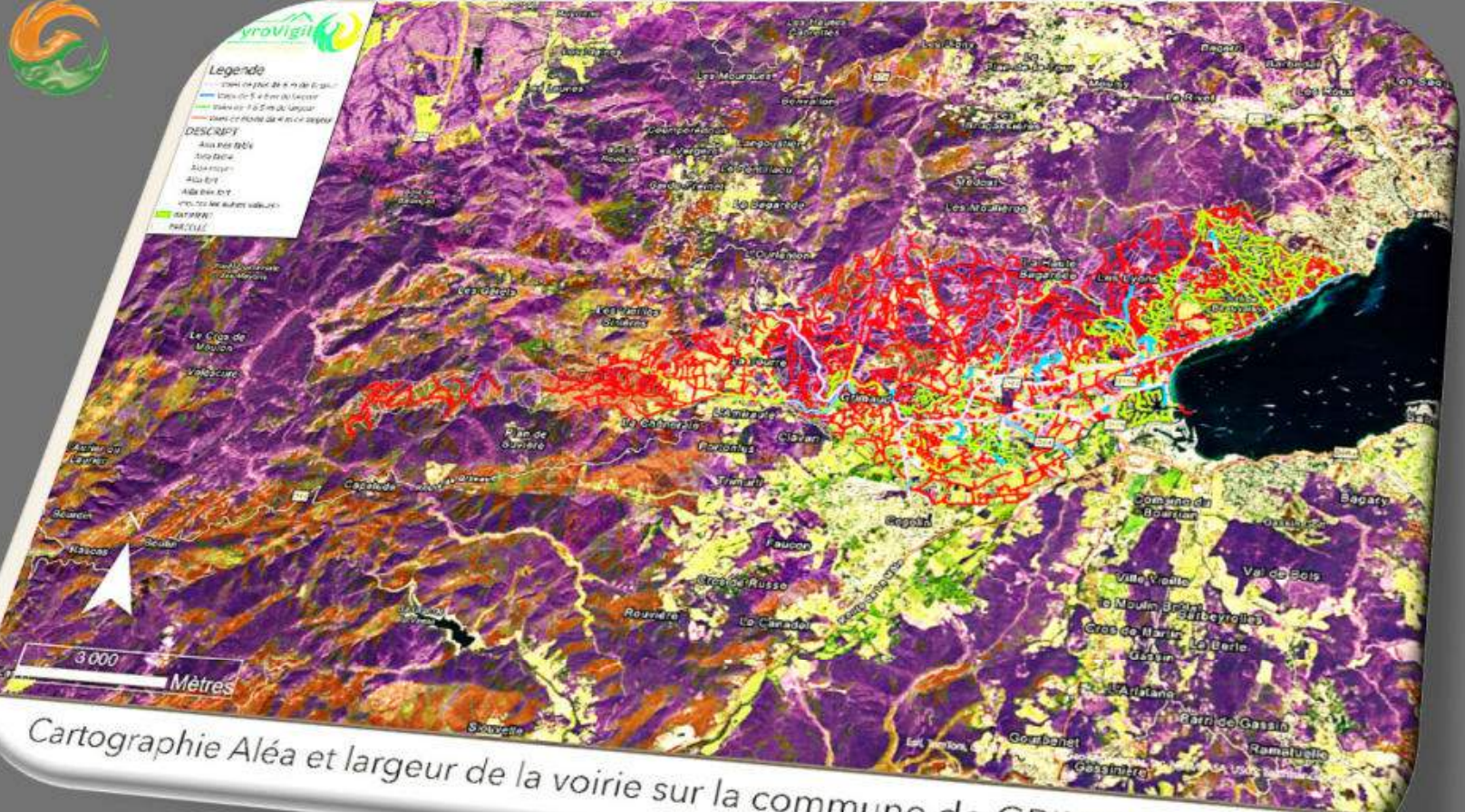
Commune de GRIMAUD
Habitat - Communications - Relief



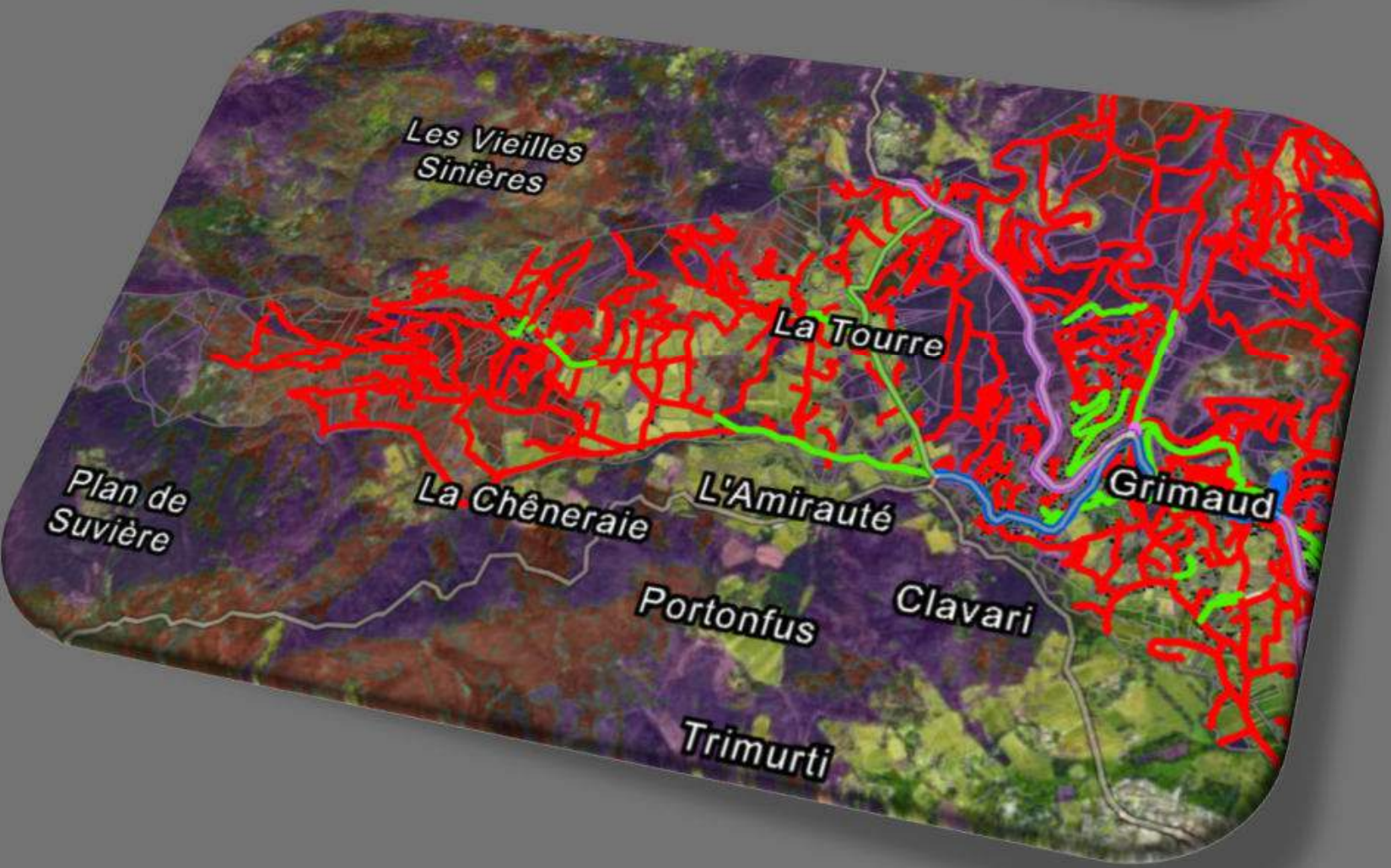


vrovigil

Legende
- Chemin de plan de suvière
- Chemin de 1 à 4 km de largeur
- Chemin de 1 à 2 km de largeur
- Chemin de moins de 1 km de largeur
DESCRIPTION
- Années 1800
- Années 1900
- Années 2000
- Années 2010
- Années 2020
- Années 2030
- Années 2040
- Années 2050
- Années 2060
- Années 2070
- Années 2080
- Années 2090
- Années 2100



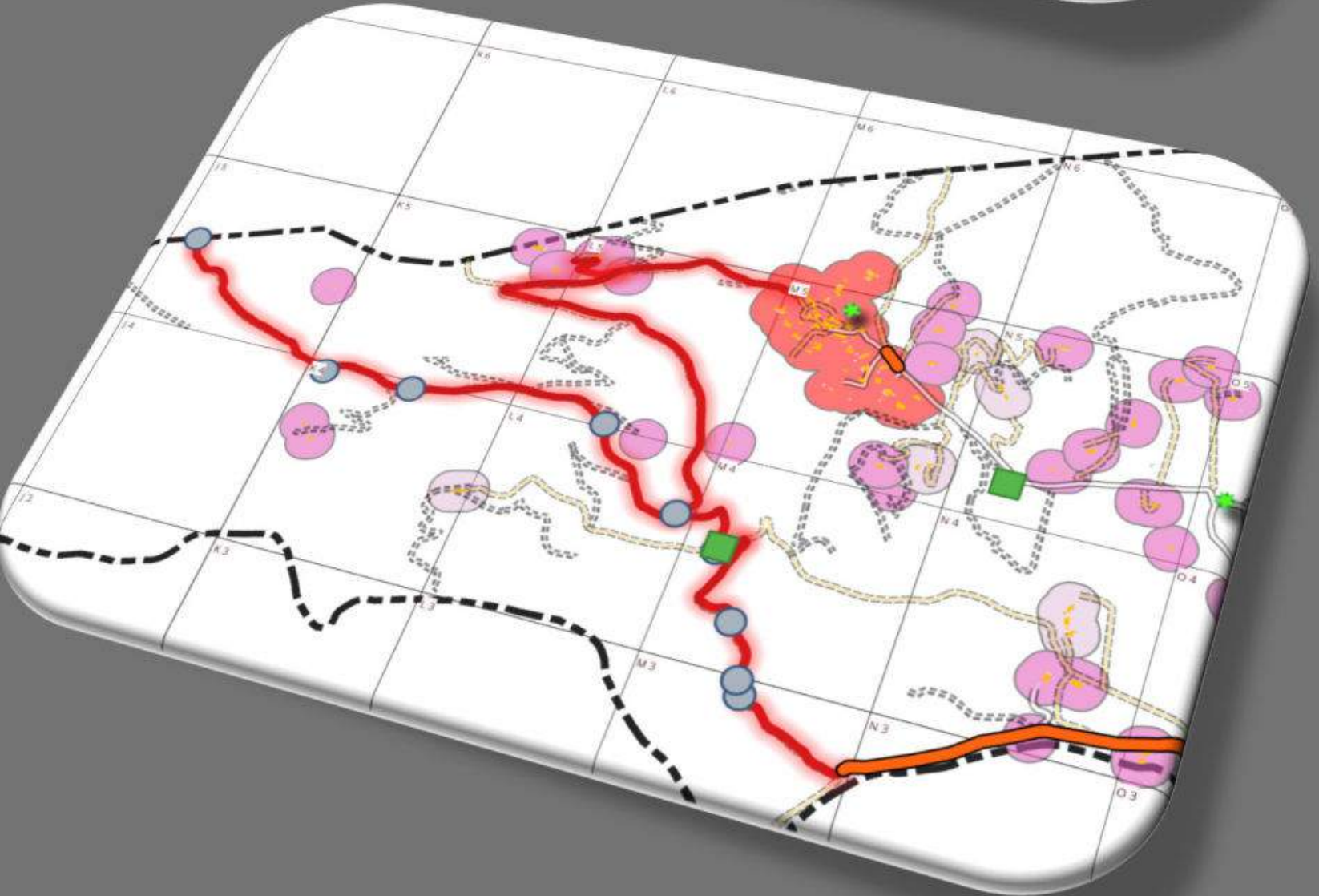
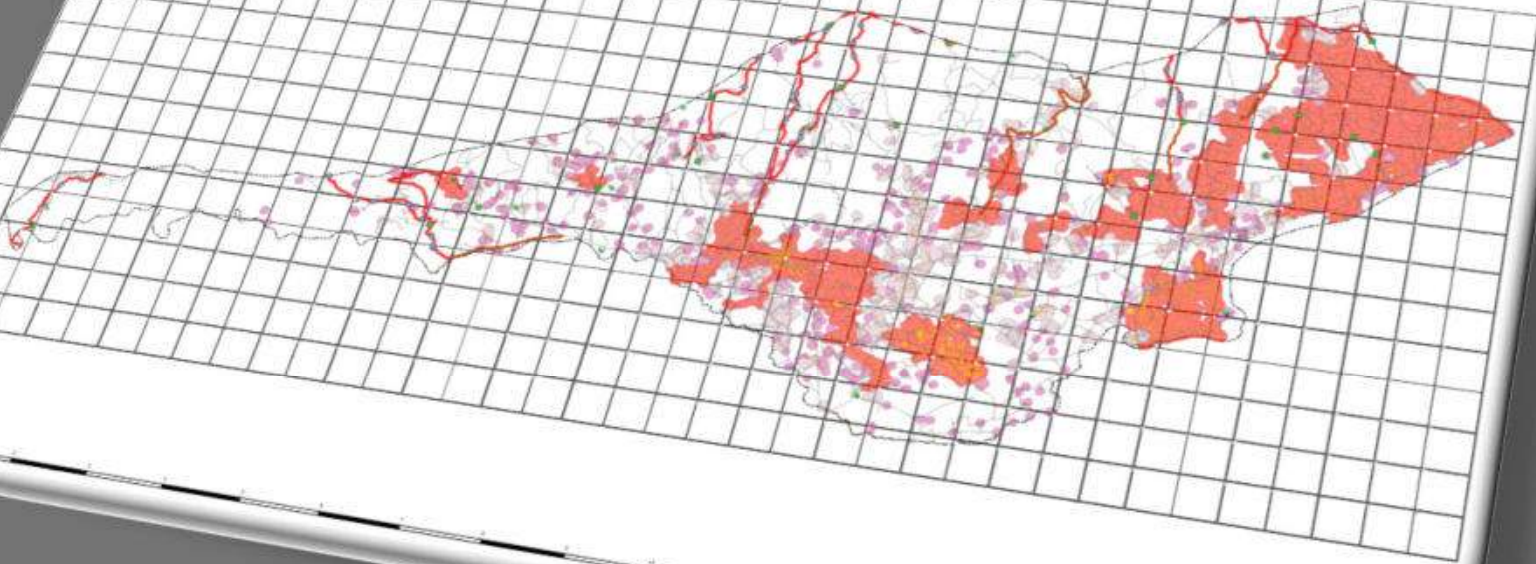
Cartographie Aléa et largeur de la voirie sur la commune de GRIMAUD

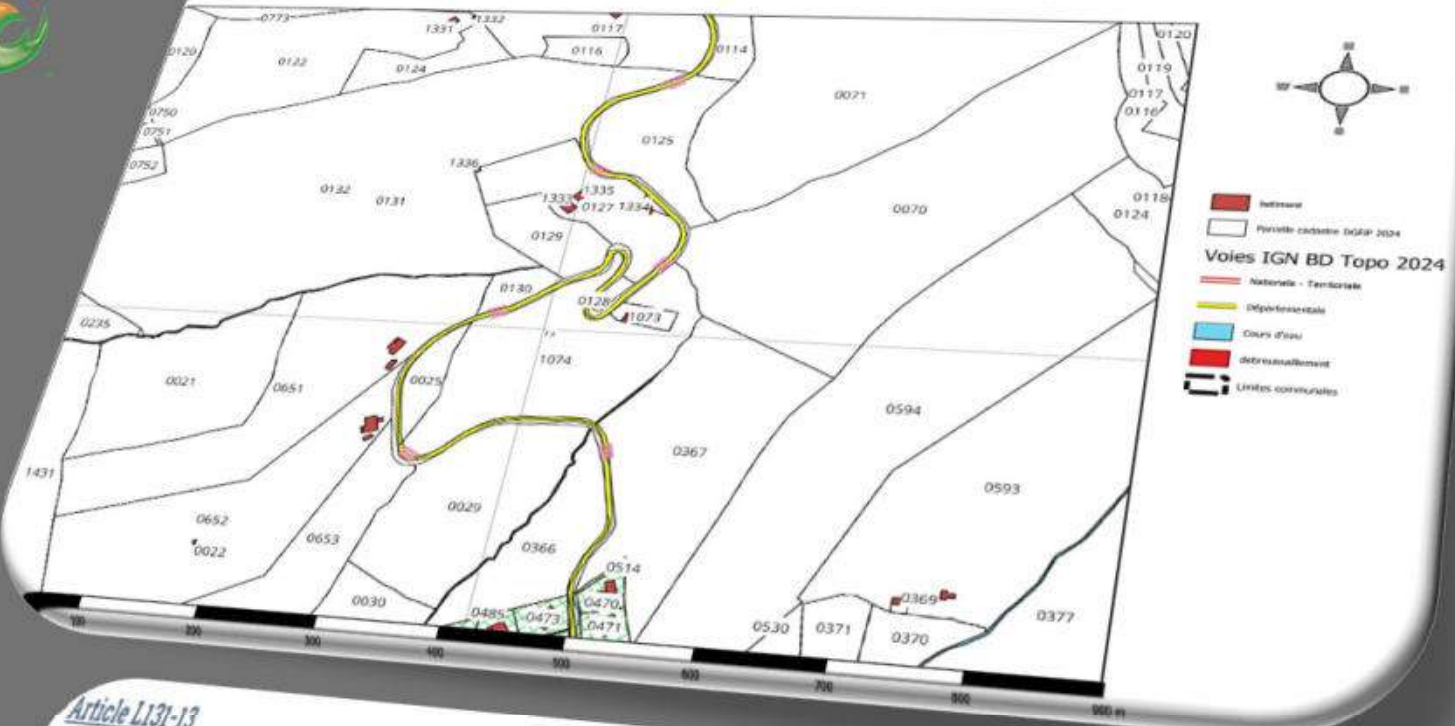




Commune de GRIMAUD Habitat - BD DFCI

AGEX^{Be}





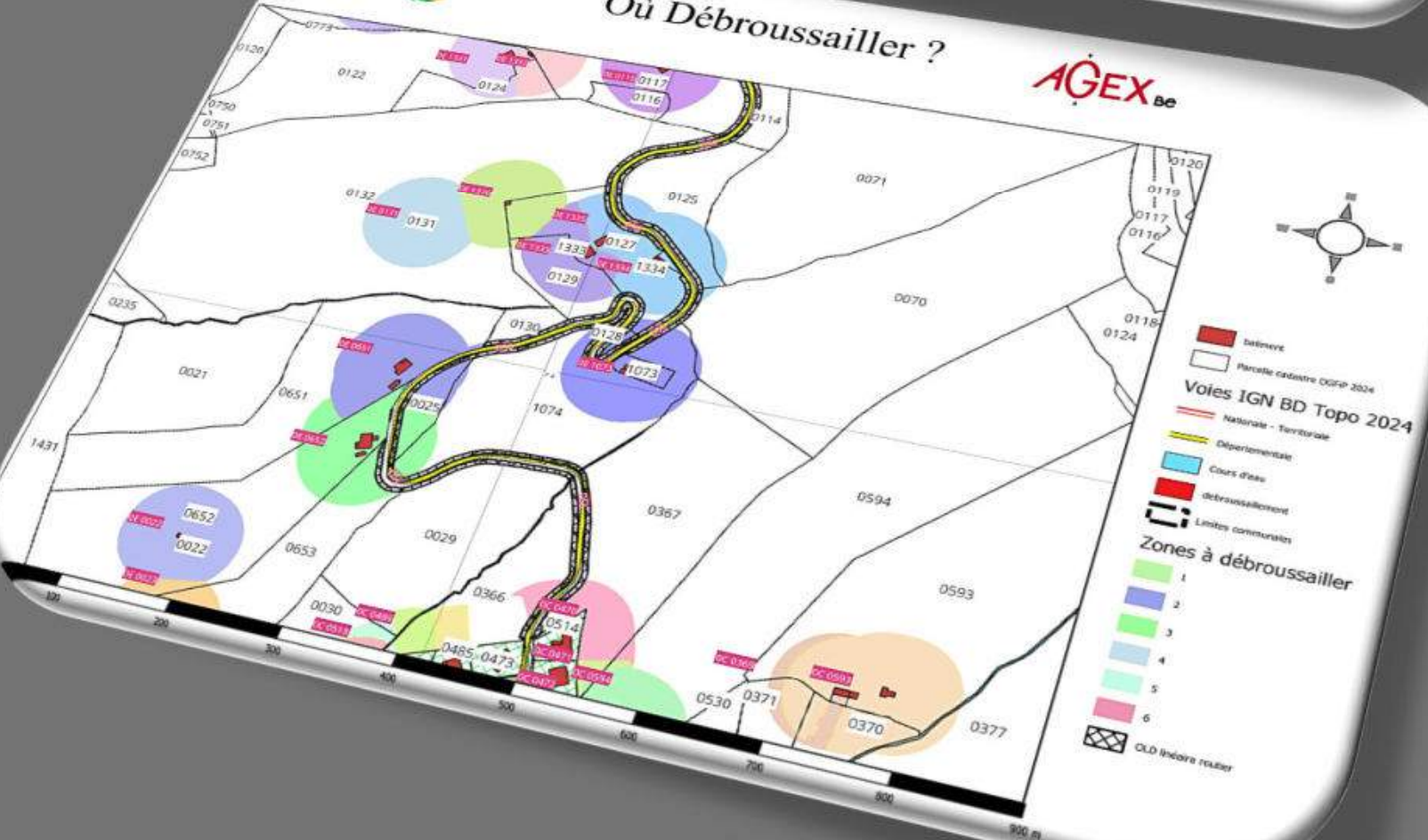
Article L131-13

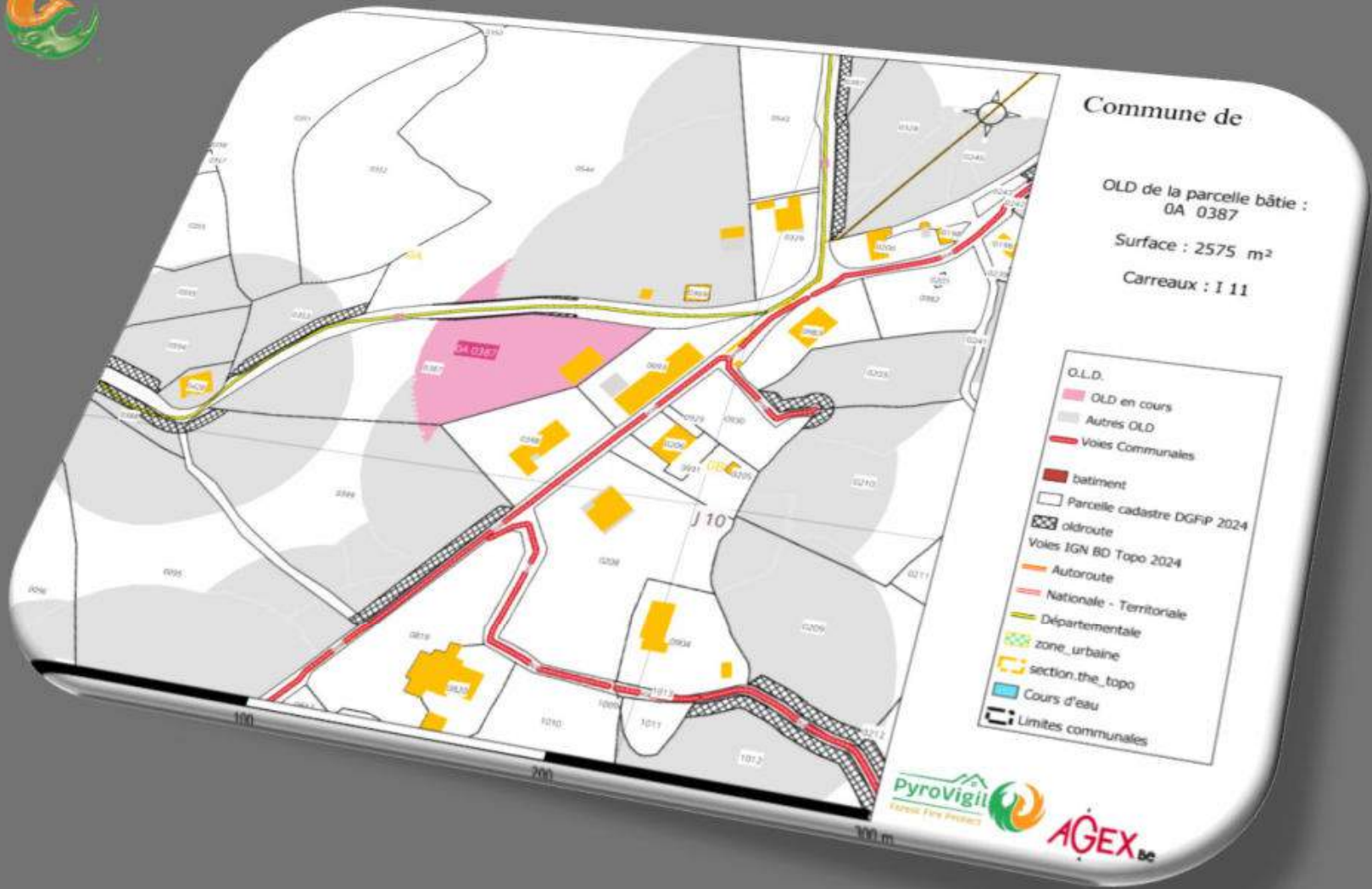
Sous réserve des dispositions de l'article L. 134-11, en cas de superposition d'obligations de débroussailler sur une même parcelle, incombe au propriétaire de la parcelle dès lors qu'il y est lui-même soumis.

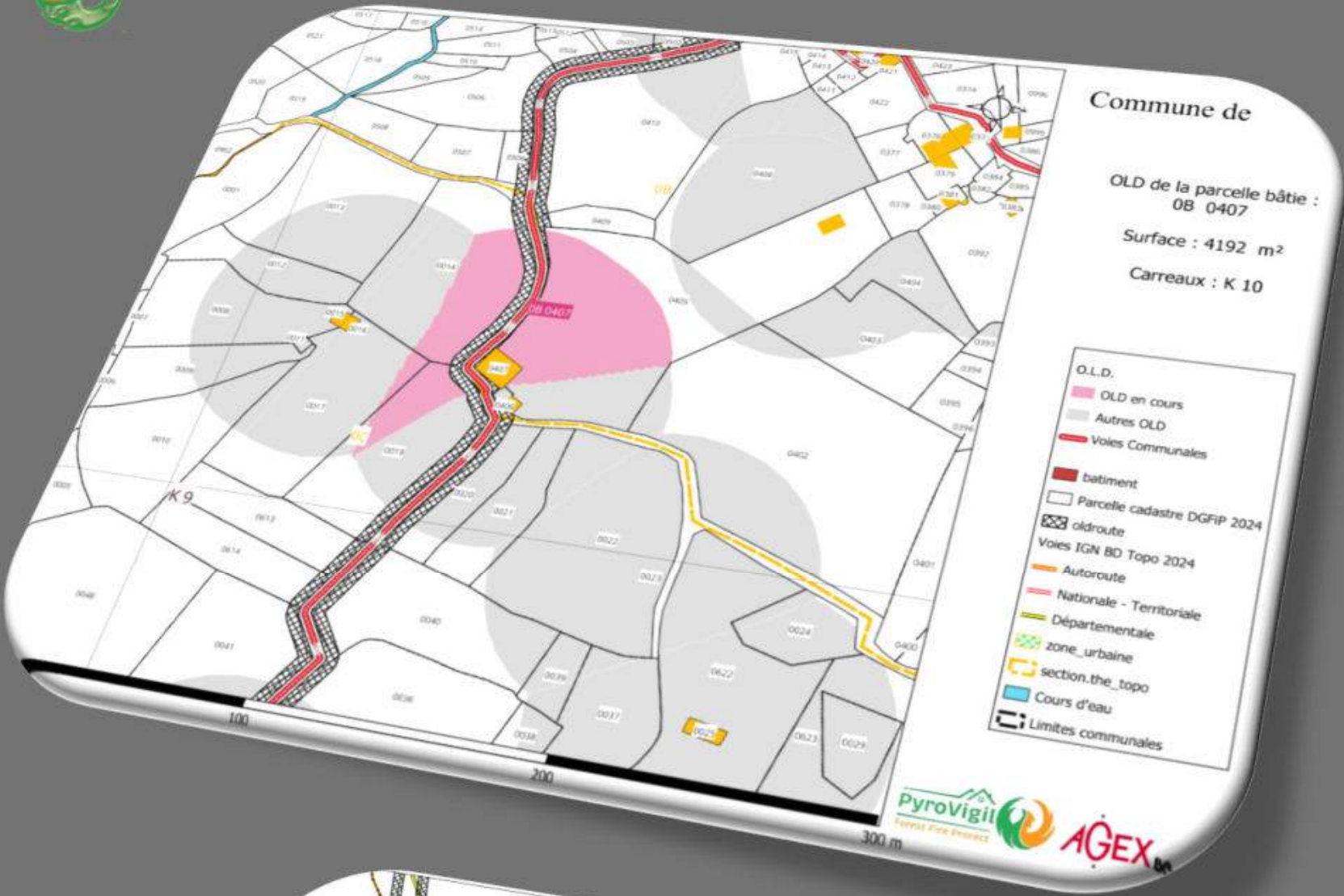
Modifié par LOI n°2023-580 du 10 juillet 2023 - art. 12 (V)

Modifié par LOI n°2023-580 du 10 juillet 2023 - art. 14 (V)

Lorsque des obligations de débroussaillément ou de maintien en état débroussaillé en application du présent titre se superposent sur la parcelle d'un tiers lui-même non tenu à une telle obligation, chacune des personnes soumises à ces obligations débroussaillent les parties les plus proches des limites de parcelles abritant la construction, le chantier, l'équipement ou l'installation de toute nature qui est à l'origine de l'obligation dont elle a la charge.





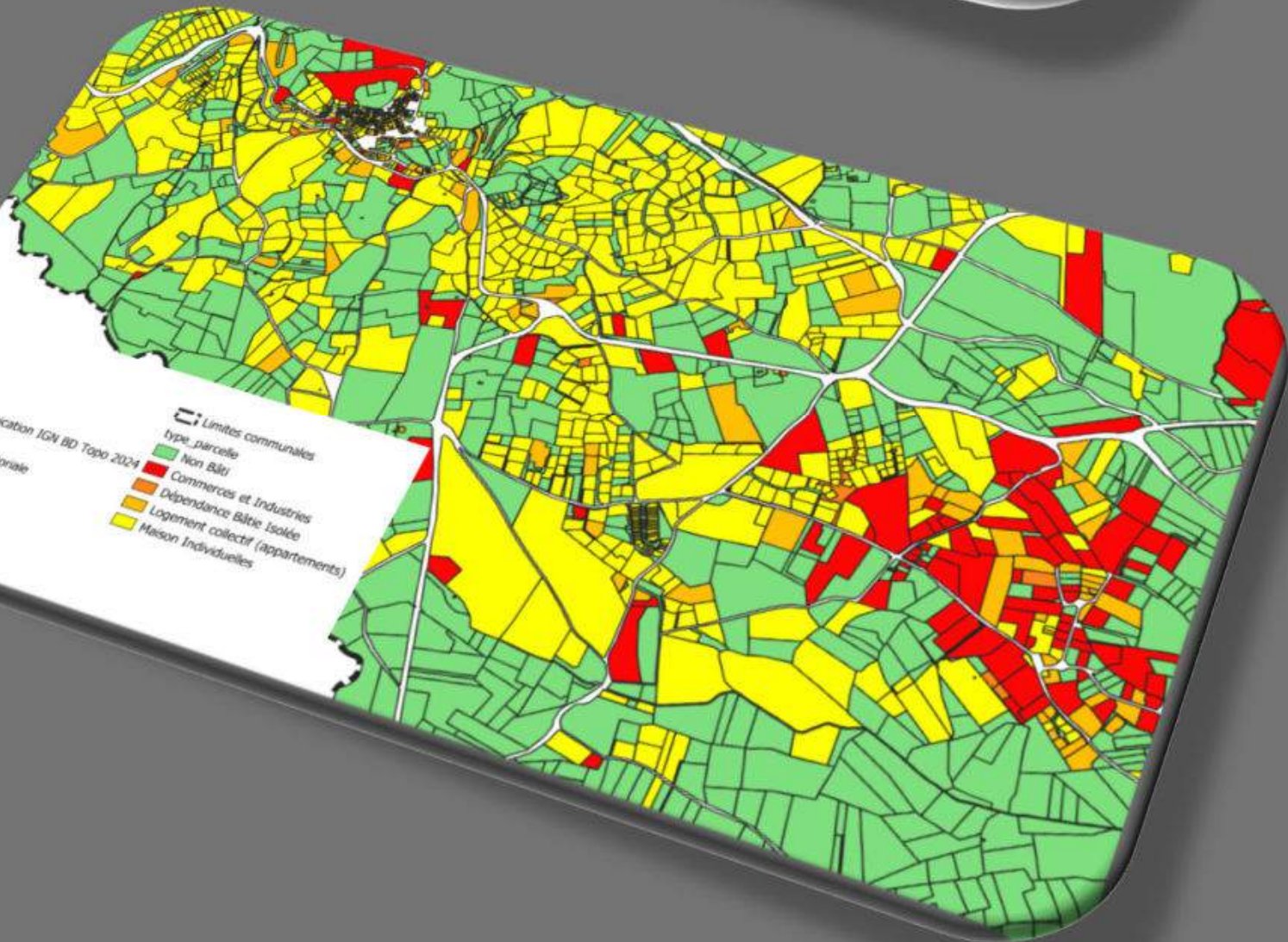
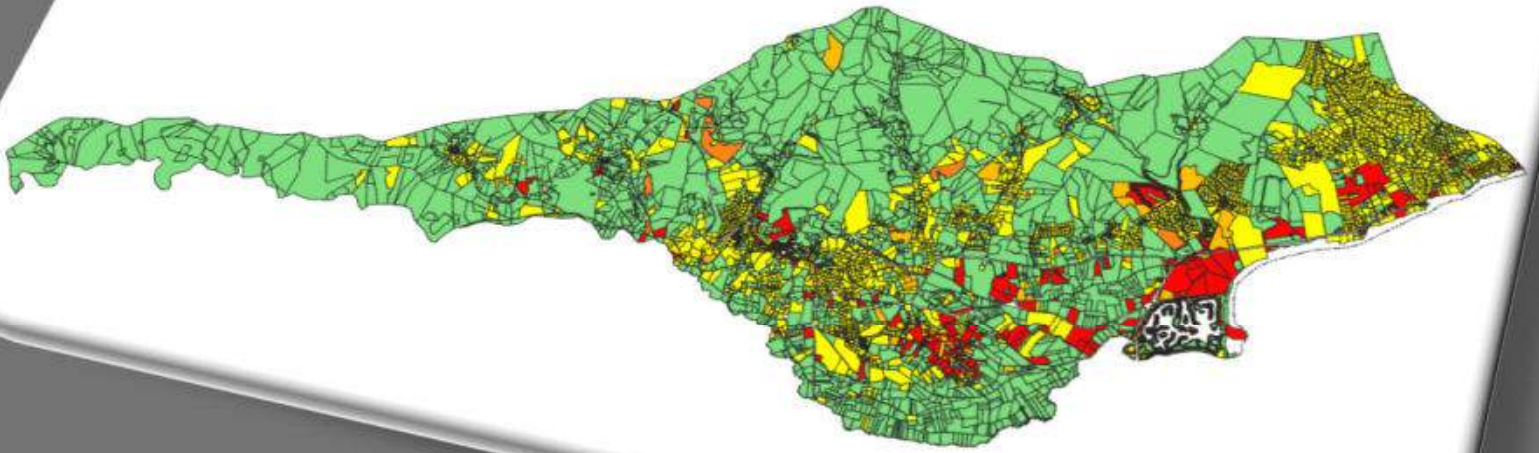




Commune de GRIMAUD

Typologie du parcellaire

AGEX^{Be}



Batiment

Dur

Léger

Voies de communication IGN BD Topo 2024

Autoroute

Nationale - Territoriale

Départementale

Route 2 chaussées

Route 1 chaussée

Limites communales

type_parcelle

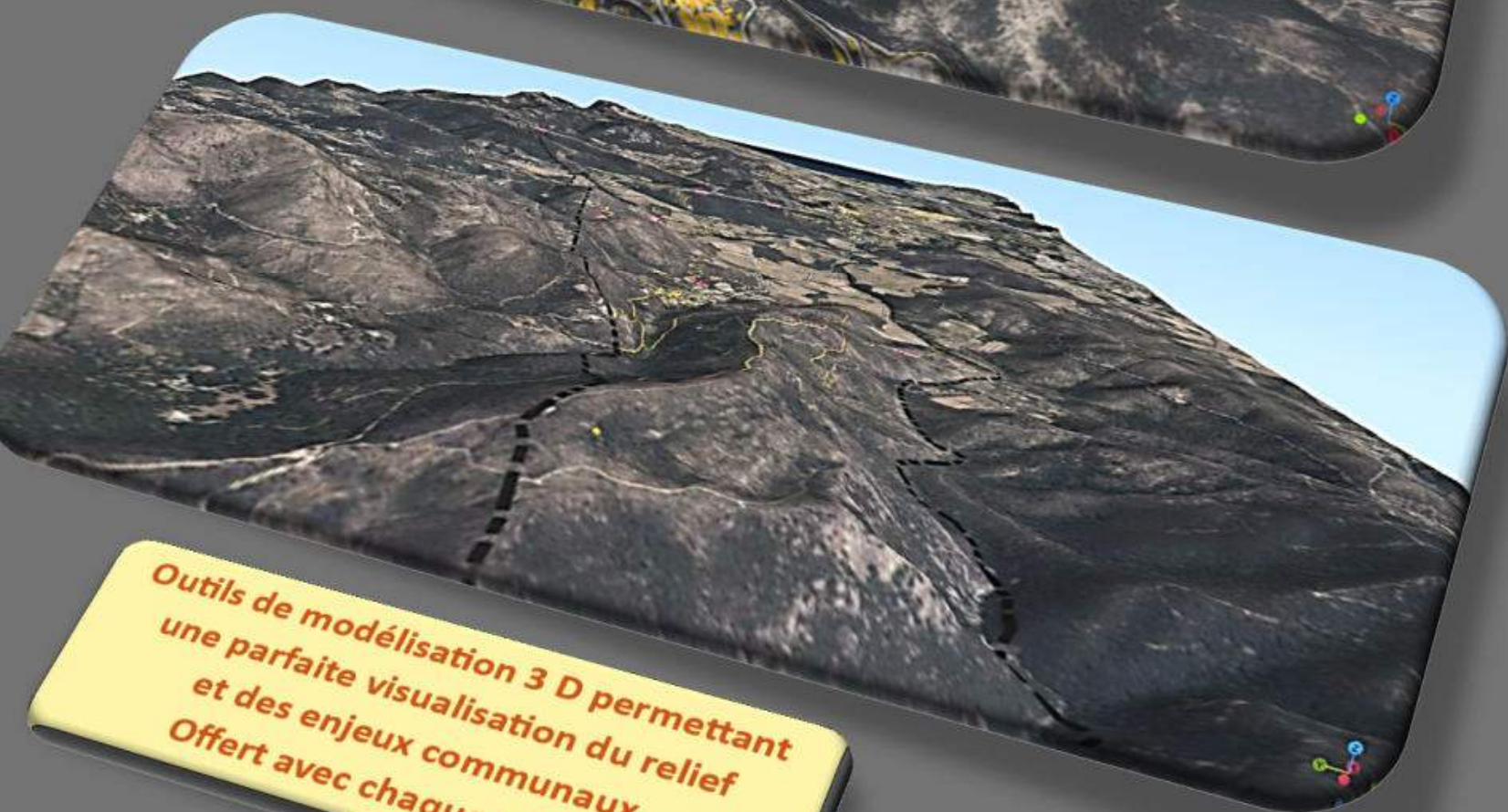
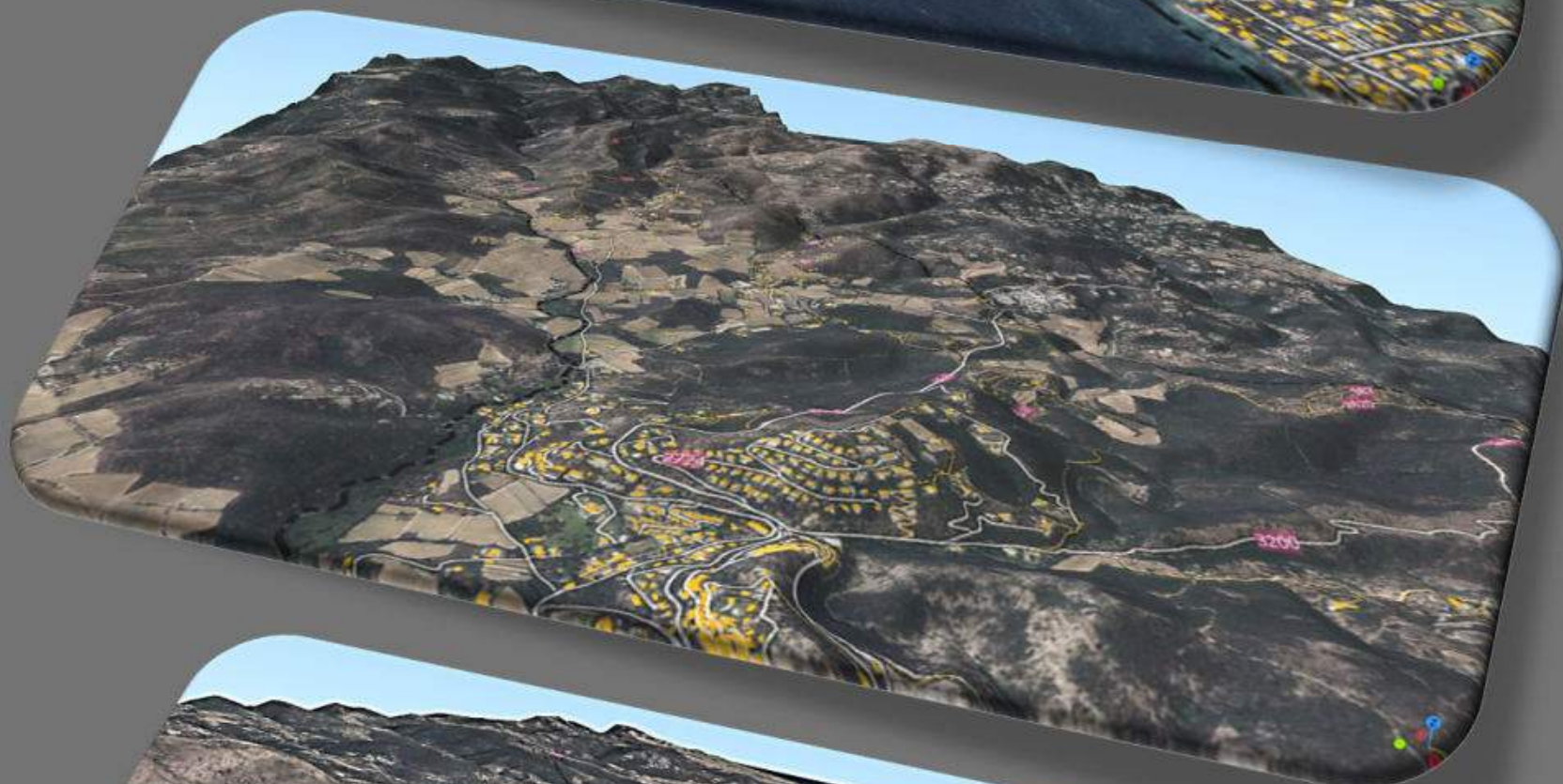
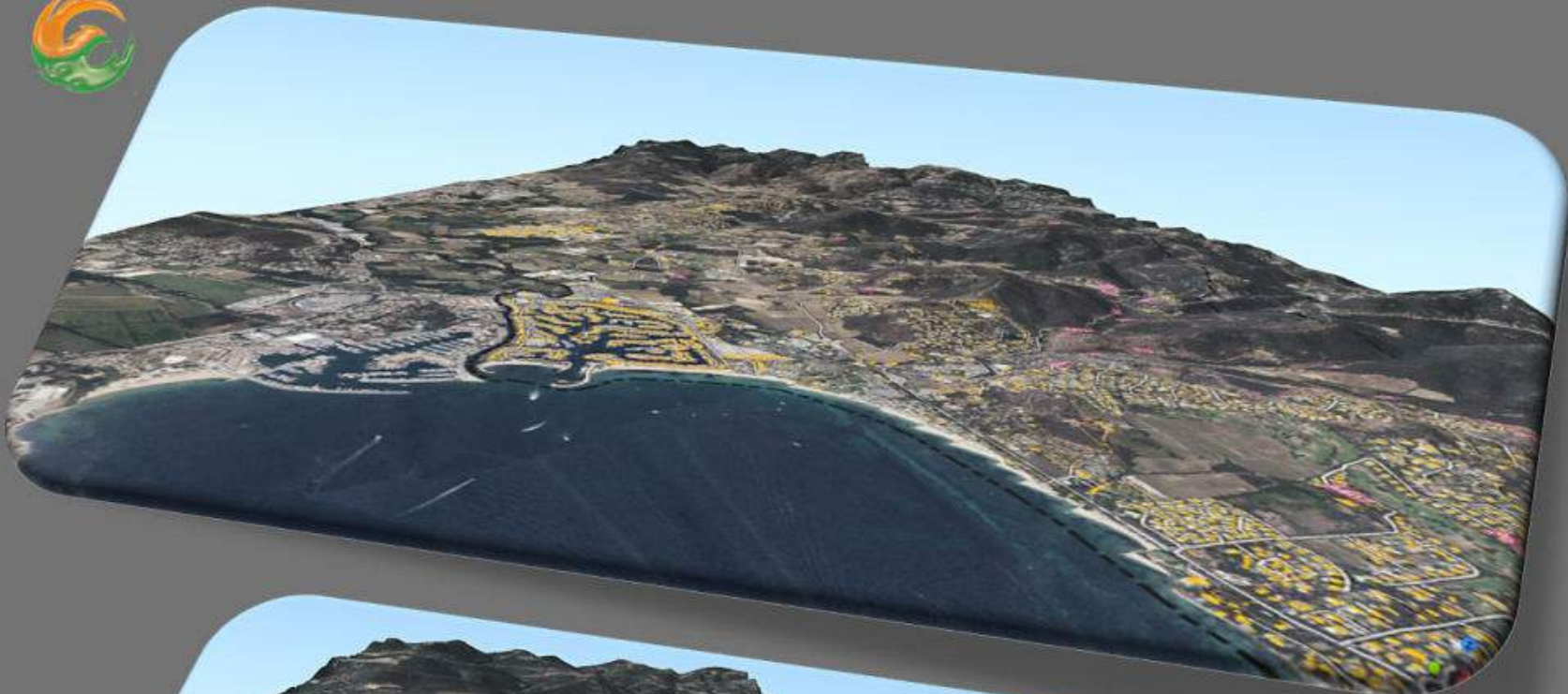
Non Bâti

Commerces et Industries

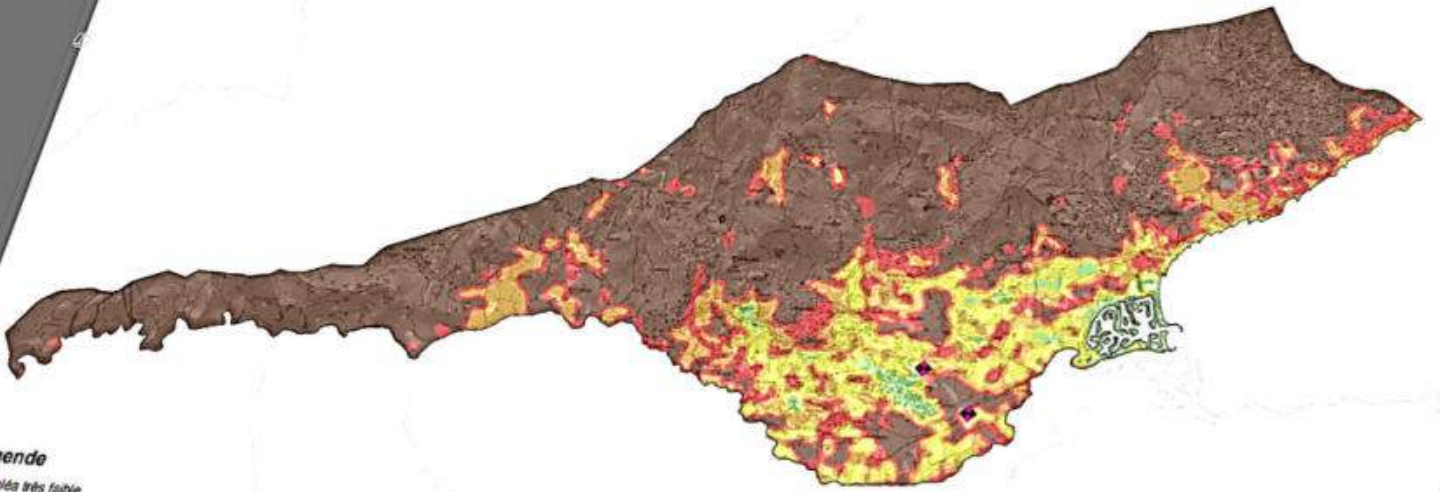
Dépendance Bâtie Isolée

Logement collectif (appartements)

Maison Individuelles



**Outils de modélisation 3 D permettant
une parfaite visualisation du relief
et des enjeux communaux.
Offert avec chaque projet !**



Légende

- aléa très faible
- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort
- aléa très fort
- source potentielle d'aléa induit

Echelle 1/45 000
Fond cartographique Scan250 © IGN

Prise en compte des cartes d'aléa incendie DDTM numérisées

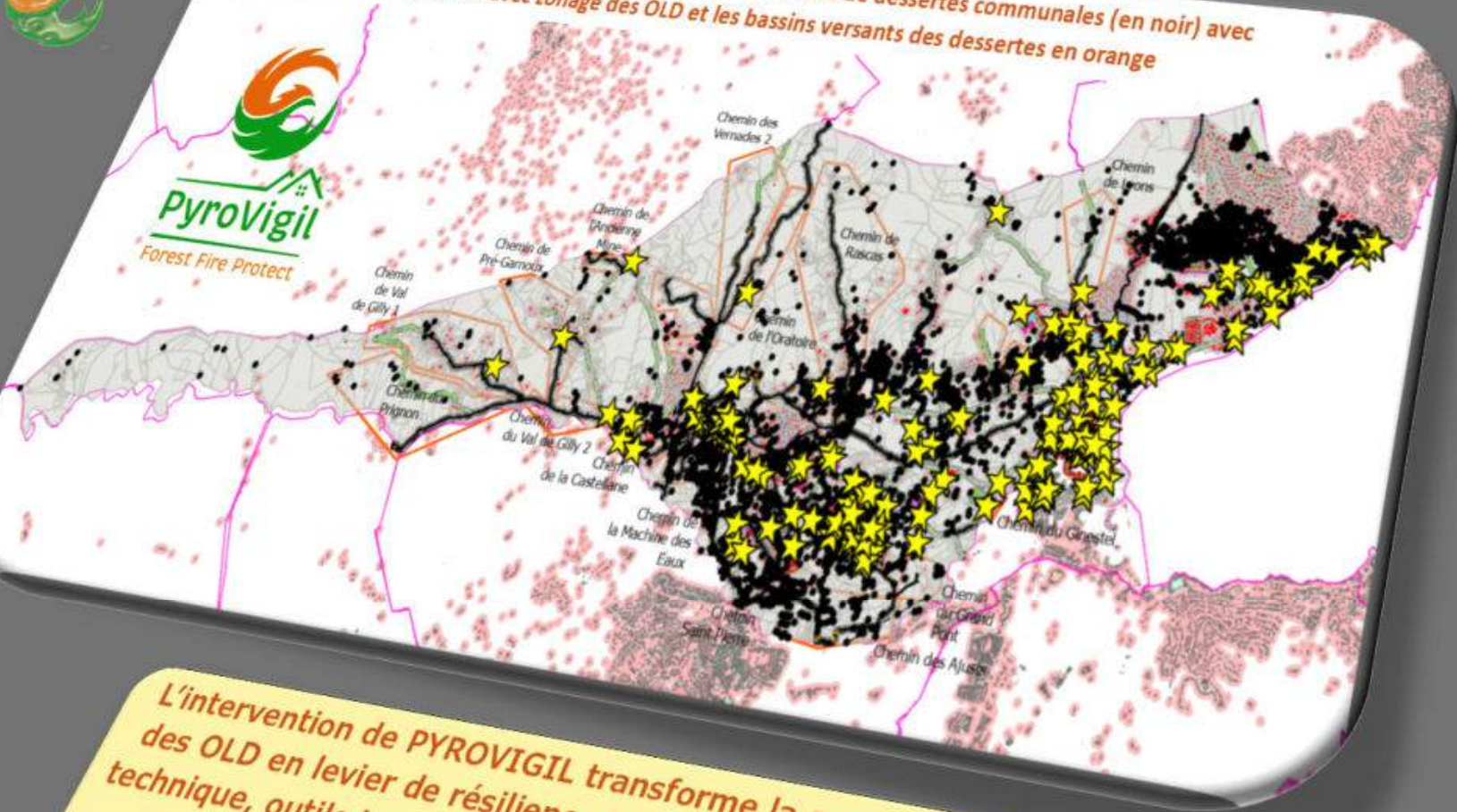
Croisement de nombreux paramètres permettant de prioriser la mise en œuvre des OLD : Aléa, Peuplements, Historique des feux, vent/relief, densité de l'habitat, ICPE/ERP, ressource en eau disponible, conformité simplifiée des voies d'accès avec les données publiques de la BD Topo. En option : Etude fine de la DEFENDABILITE, avec cartographie de nombreux éléments à un niveau de précision centimétrique par nos partenaires géomètres pour obtenir tous les éléments nécessaires aux éventuelles Orientations d'Aménagement et Programmation, en lien avec le PLU.

- Forêt herminette
- Forêt fermée de châtaignier pur
- Forêt fermée de châtaignier et châtaignier pur
- Forêt fermée de châtaignier pur et pin
- Forêt fermée de châtaignier pur
- Forêt fermée de châtaignier pur et hêtre
- Forêt fermée de hêtre pur
- Forêt fermée de hêtre pur
- Forêt fermée de pin à crochets pur
- Forêt fermée de pin à crochets et pin maritime pur
- Forêt fermée de pin maritime pur
- Forêt fermée de pin maritime pur
- Forêt fermée de pin à crochets et pin maritime pur
- Forêt fermée de résineux pur
- Forêt fermée de sapin de dépôt
- Forêt fermée d'un autre résineux pur autre que...
- Forêt fermée d'un autre résineux pur
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée à mélange de résineux
- Forêt fermée à mélange de résineux et résineux...
- Forêt fermée à mélange de résineux et résineux...
- Forêt fermée à mélange de résineux et résineux...
- Forêt fermée à mélange d'autres résineux
- Forêt ouverte de châtaignier pur
- Forêt ouverte de châtaignier pur
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Forêt ouverte à mélange de résineux et résineux



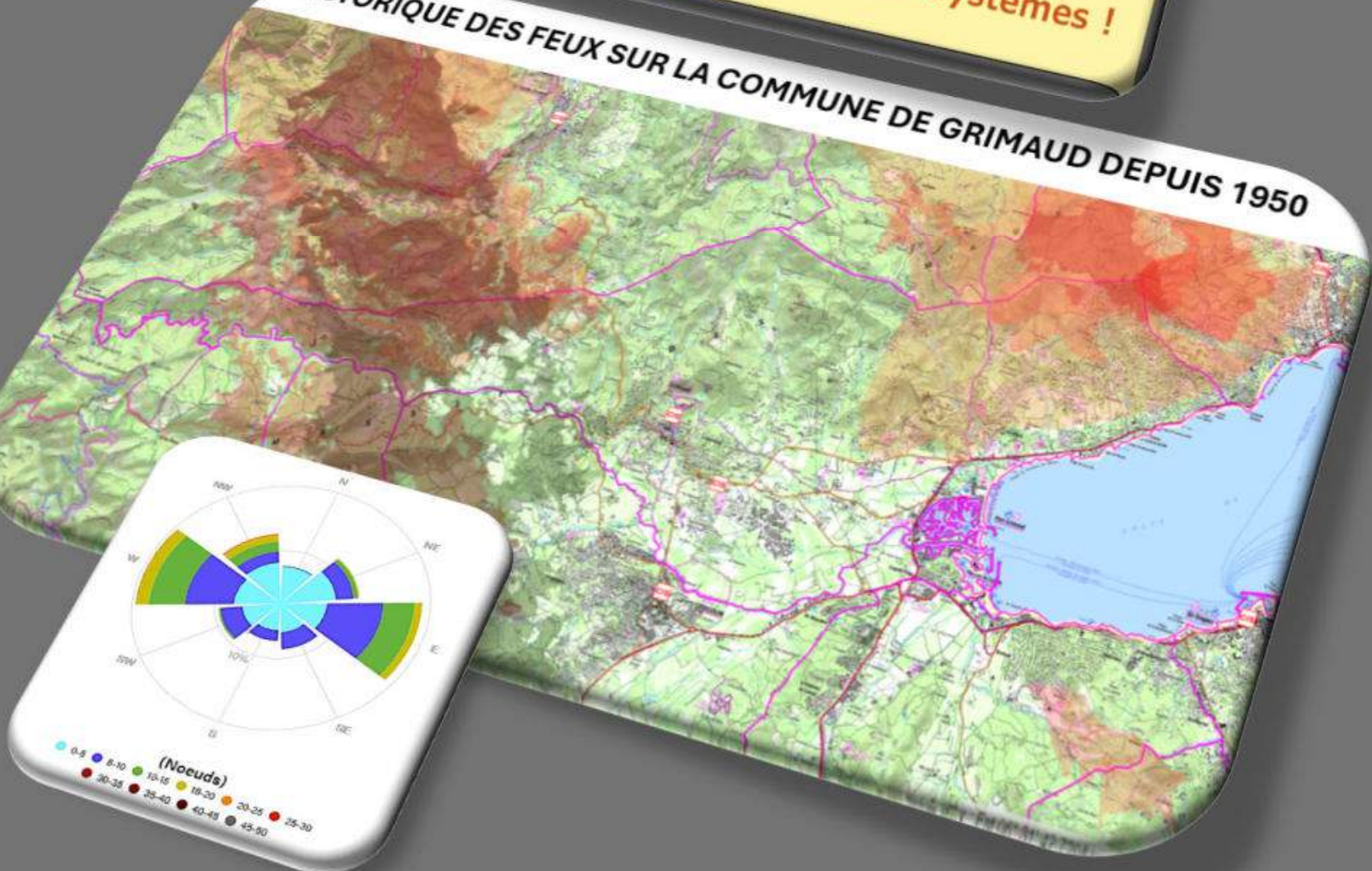


Exemple d'Analyse automatisée de conformité de largeur des voies de dessertes communales (en noir) avec les ERP (étoiles), les logements avec zonage des OLD et les bassins versants des dessertes en orange



L'intervention de PYROVIGIL transforme la contrainte réglementaire des OLD en levier de résilience territoriale. En combinant expertise technique, outils innovants et connaissance des enjeux locaux, notre entreprise garantit une gestion pérenne du risque incendie, protégeant à la fois les populations, les secours et les écosystèmes !

HISTORIQUE DES FEUX SUR LA COMMUNE DE GRIMAUD DEPUIS 1950



OPTION «ETUDE FINE » dans le cadre des «Porter à Connaissance» (PAC)

Eléments de contexte général

Au niveau planétaire, les feux de forêts détruisent aujourd'hui presque deux fois plus de surface arborée qu'il y a 20 ans.

En France, le risque s'est déjà étendu à l'ensemble du territoire.

En région méditerranéenne, il est prévu une augmentation de 80% des surfaces brûlées d'ici 2050, tandis qu'il est constaté une émergence croissante de feux hors-normes contre lesquels la stratégie de lutte est désormais obsolète.

Les 456.000 hectares de forêts, maquis et landes du Var, représentent 76% d'espaces combustibles très fortement menacés. Le doublement de la population lors de ces trente dernières années a provoqué une urbanisation qui ne cesse de flamber, à l'intérieur ou en périphérie d'espaces de plus en plus combustibles.

Eléments de contexte local

Les incendies de forêts mettent en question la sécurité des personnes, la protection des biens bâtis et des infrastructures. La vision des événements passés engage à une réflexion sur l'anticipation de ces situations de vulnérabilité, en particulier sur les territoires où une forte pression foncière existe dans les interfaces forêt-habitat.

Au plus tôt, et au plus tard à la prochaine élaboration ou révision du PLU, le zonage et le Règlement de ce dernier devront prendre en compte les recommandations énoncées en matière d'urbanisation dans le PAC :

- ✓ Aléa Fort et Très Fort : développement d'urbanisation future à proscrire
- ✓ Aléa Moyen : constructibilité uniquement dans les zones urbanisées défendables
- ✓ Aléa Faible et Très faible : constructible

En vertu de l'article L1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (Sdis) est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques et naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le principe de « DEFENDABILITE »

La défendabilité est une notion particulière au risque d'Incendie de Forêt car elle évoque l'intervention des services de secours dont le rôle est prépondérant dans la gestion du risque.

La Défendabilité d'un interface forêt-habitat correspond à l'aptitude d'une telle zone à permettre aux moyens de secours d'en assurer la protection en toute sécurité.

Elle s'apprécie au regard des trois facteurs suivants :

- ✓ Des accès qui conditionnent la capacité de secours à intervenir en sécurité jusqu'aux constructions à défendre selon diverses normes du PAC
- ✓ Des coupures de combustible à minima par débroussaillage réglementaire (OLD) qui vont baisser fortement l'intensité du feu de forêt
- ✓ Des Hydrants qui déterminent la possibilité pour les secours de se réapprovisionner en eau rapidement et en toute sécurité.

Ainsi, une zone est dite défendable si les parades passives existantes (ou moyens de protection) sont suffisantes pour permettre, dans les conditions de référence, aux moyens de secours de défendre et de protéger cette zone (parades actives efficaces). Cependant, l'existence des parades passives nécessaires ne garantit pas l'intervention des services de secours et donc la protection complète de la zone.

PRISE EN COMPTE DES CONDITIONS DE DESSERTE EN ZONE SITUÉE A MOINS DE 200 M ZONE BOISÉE QUEL QUE SOIT ALÉA FEU DE FORÊT

Afin d'être défendables, les parcelles des bâtiments existants et futurs doivent être desservies par des voies en rapport avec l'importance ou à la destination des constructions

Poursuite de l'urbanisation doit s'accompagner de la mise en œuvre des élargissements de voies de dessertes en tenant compte du nombre d'unité de logement desservies :

1/ Pour les habitations et les lotissements :

VOIES DOUBLE SENS		VOIES SENS UNIQUE	
NBRE UNITÉS LOGEMENT	LARGEUR VOIE (m)	NBRE UNITÉS LOGEMENT	LARGEUR VOIE (m)
1 à 10	4	1 à 10	4
11 à 50	5	11 à 50	4
50 et +	6	50 et +	5

Maillage des voies en supprimant au maximum les culs de sacs

réalisation d'aires de retournement pour les voies en impasse mesurant plus de 50 mètres. en fin de tracé

Prise en compte des ouvrages DFCI existants et prévus du PIDAF par crétaion d'emplacements réservés sur leur tracés (compris aires et point seuil)

voies de dessertes des nouveaux quartiers devront être reliées aux pistes DFCI du PIDAF avec même largeur

Pour les lotissements existants : aires retournement tous les 200 m en zone U , tous les 500 m en zone A et N si pas d'espace de retournement pods lourd sans manœuvre

Pour les nouveaux lotissements en zone U : éviter accès en cul de sac sauf à prévoir aire de retournement si plus de 150 m

Voie échelle sauf 1ere et 2eme familles

2/ Pour les IGH : étude à présenter au cas par cas

3 / pour les ERP

Public autorisé	Largeur de voie	
inférieur à 20	4 m	
20 à 200	5 m	4 m largeur si sens unique
supérieur à 200	6 m	5 m largeur si sens unique

4/ pour les installations Agricoles , bâtiments à usage tertiaires, artisanaux et industriels non classés ICPE

inférieurs à 3000 m2 : voie de desserte avec aire de retournement, engin ou échelle suivant projet

supérieurs 3000 m2 : réalisation étude de danger

5/ Pour les Campings et installations de même nature

Voie de desserte : 5 mètres de largeur mini sans rétrécissement et bandes de stationnement exclues. et au moins une voie du côté opposé vents dominants

SPECIFICITES 1ERE ET 2EME FAMILLE

Accessibilité par voie engin d'au moins 4 m largeur permettant d'accéder à moins de 50 m de l'entrée principale et un cheminement dévidoir sera prévu

les voies engin de moins de 50 m aboutissant en cul de sac doivent comporter une aire de mise en œuvre des engins positionnée sur sa longueur

Pour les nouveaux bâtiments : culs de sac à éviter et faire moins de 200 m avec aire de retournement prévue aux extrémités

recul du portail de 5 mètres si desserte de 4 ou 5 m de largeur afin de réaliser une aire de retournement en T

SPECIFICITES 3EME FAMILLE A

Implantation des bâtiments afin de les accès aux escaliers du RDC soient atteints par la voie échelle , elle-même reliée à la desserte de 4 m de largeur minima

Si distance de plus de 200m à la voie publique = positionnement d'aires de retournement échelle tous les 200 m

SPECIFICITES 3 EME FAMILLE B ET 4 EME FAMILLE

implantées afin que les accès aux escaliers soient à moins de 50 m d'une voie engin de 4 m de largeur avec aire retournement si plus de 50 m (et tous les 200 m si plus 200m)



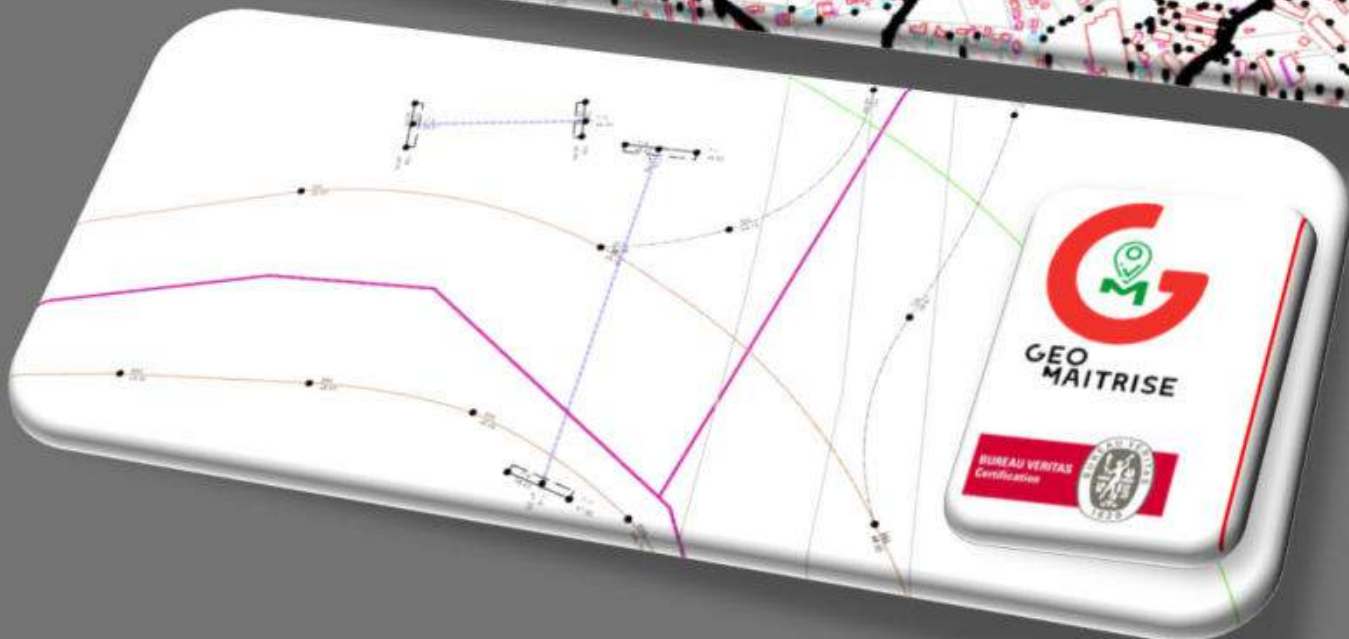
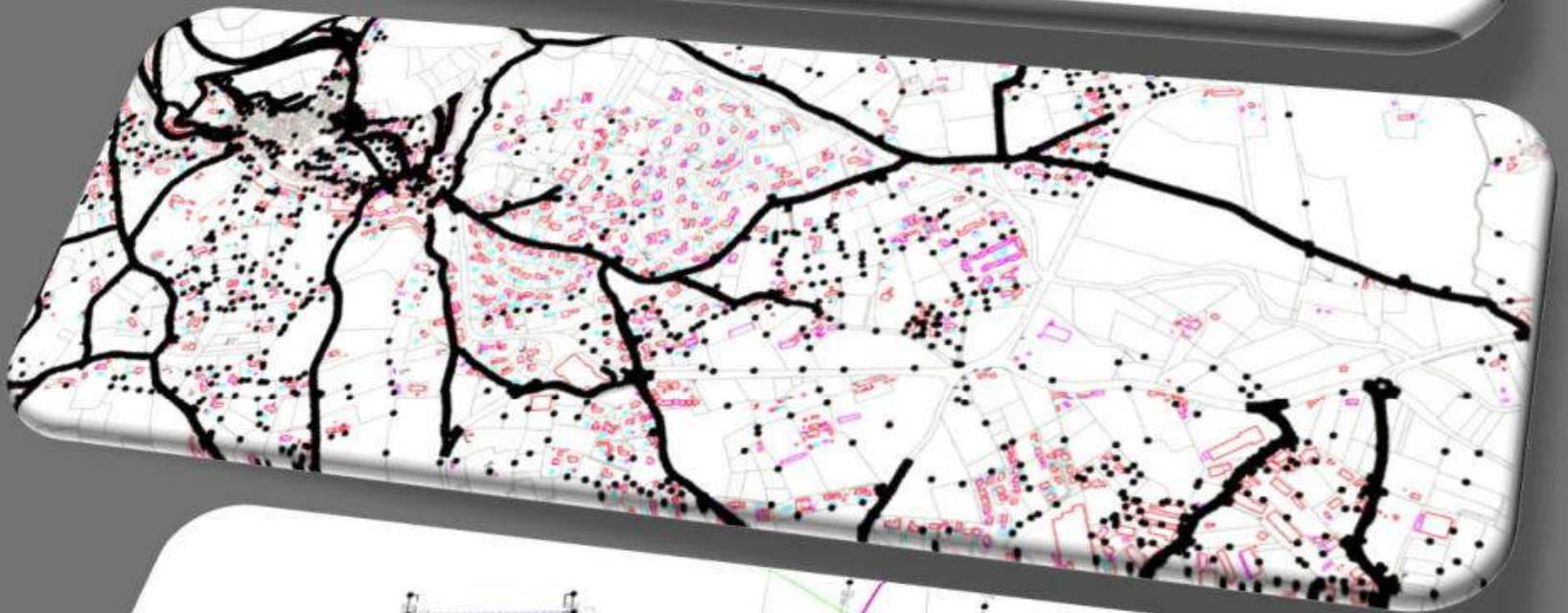
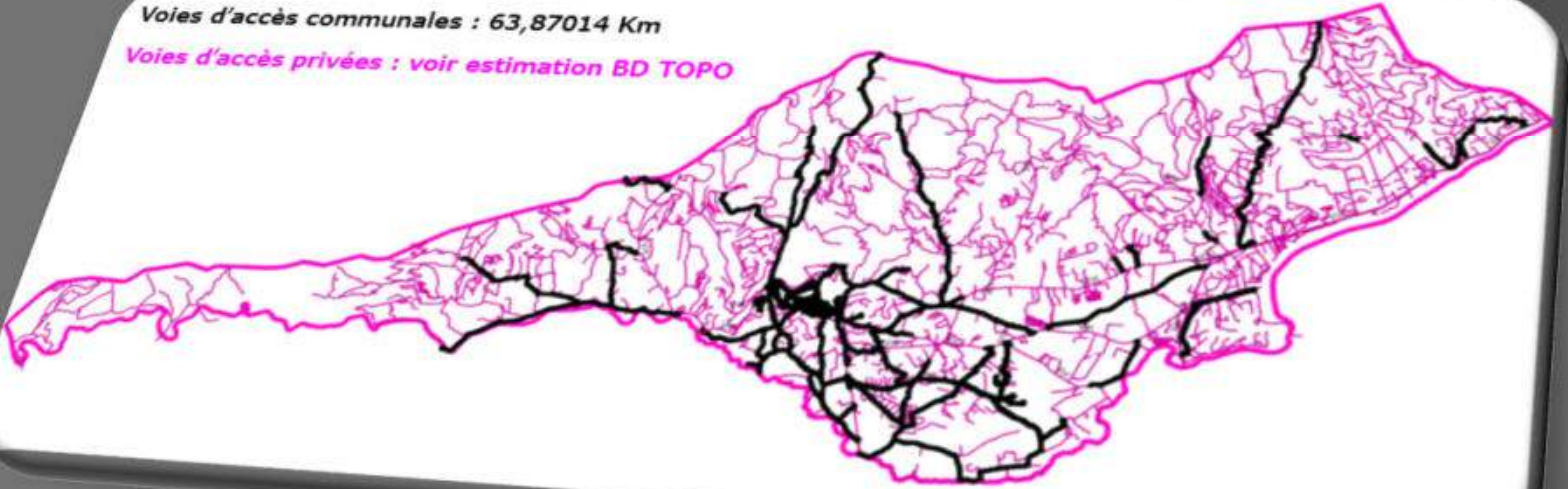
Dès lors que le plan communal de gestion des OLD est réalisé, nous disposons de très nombreux éléments d'analyse permettant d'étudier très finement la partie la plus problématique pour la commune : celle de ses voies d'accès !

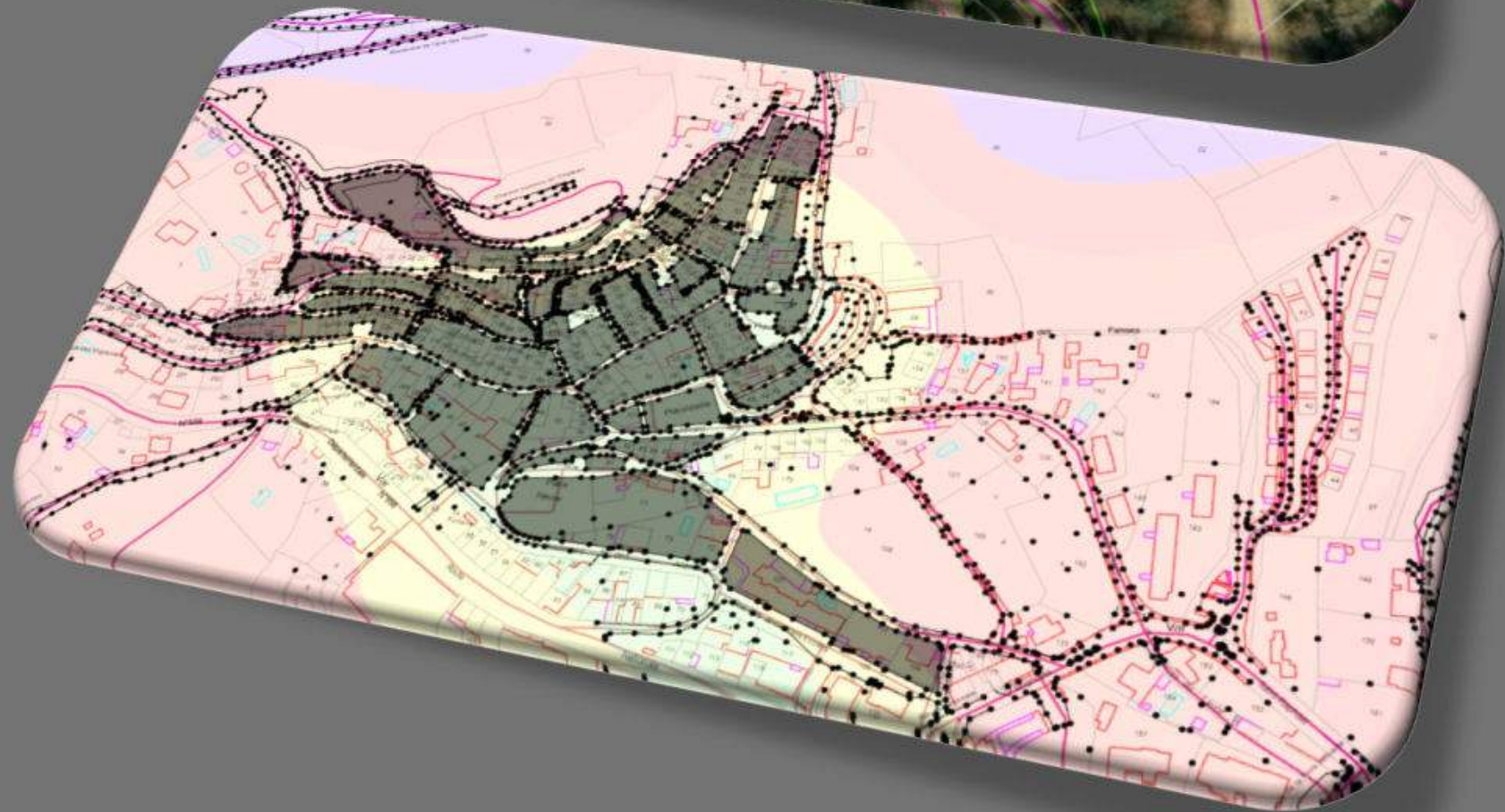
Pour cette analyse fine qui doit permettre un diagnostic très précis de la conformité à l'instant «T» au regard des critères du RDDECI et du PAC, nous proposons avec nos partenaires géomètres, de réaliser des relevés très précis de tout ou partie des voies d'accès communales selon une méthodologie spécifique que nous avons développé, qui permet ensuite de recenser et prioriser toutes les non-conformités en disposant de l'ensemble des éléments nécessaires pour une estimation et programmation des travaux à moindre coût.

QUELQUES EXEMPLES DE CARTOGRAPHIE ET ANALYSE CI-APRES ...

Voies d'accès communales : 63,87014 Km

Voies d'accès privées : voir estimation BD TOPO







**EXEMPLE DE CALCULS AUTOMATISES UTILISES
AVEC NOTRE PARTENAIRE SPECIALISE EN
GESTION DE TERRITOIRE ET DONNEES**



Dénomination Tronçon	Largeur Imposée a priori	Voies en aval	Largeur imposée car en aval voie	Largeur moyenne	Présence ERP/ICPE	Largeur imposée par ERP/ ICPE	Conformité Accès
Chemin de l'Ancienne Mine	4	Non	4	3.419070722281973	Non	4	Non
Chemin de l'Ancienne Mine 3	4	Non	4	6.122728145798368	Non	4	Oui
Chemin de la Castellane 1	5	Non	5	4.864527408590688	Oui Hotel	5	Non
Chemin de la Roche Percée	4	Non	4	3.1611401703371143	Non	4	Non
Chemin de la Tour	5	Non	5	4.02646206630753	Oui Magasin	5	Non
Chemin de Pré-Garnoux 2	5	Non	5	3.28428021484724	Non	5	Non
Chemin de Val de Gilly 1	6	Non	6	3.508752385146419	Oui Magasin	6	Non
Chemin du Prignon	4	Non	4	3.863712380589386	Non	4	Non
Chemin du Val de Gilly 2	4	ch Prignon- Ch val de gilly 1-Ch pré Garnoux 2	6	4.222617614477848	Non	6	Non

nom	Largeur minimale	Largeur maxi	Largeur Moyenne
Chemin de l'Ancienne Mine	2.514054526907916	6.256428853560629	3.419070722281973
Chemin de l'Ancienne Mine 3	3.2611580410633447	9.13860628166036	6.122728145798368
Chemin de la Castellane 1	2.1801197217656845	11.409453060888941	4.864527408590688
Chemin de la Roche Percée	1.376908331827834	11.713585119774239	3.1611401703371143
Chemin de la Tour	3.1255907459250394	5.239727703944588	4.02646206630753
Chemin de Pré-Garnoux 2	1.0584347957251163	8.998827863889641	3.28428021484724
Chemin de Val de Gilly 1	2.505619579259171	6.523031660196974	3.508752385146419
Chemin du Prignon	2.298540461996927	14.253175458498006	3.863712380589386
Chemin du Val de Gilly 2	3.126752453186364	6.880439186111948	4.222617614477848

Typologie Locaux par voie communale - Logements qui débouchent sur la voie uniquement

nom	nbbath	nbbatu	nbbatue	famille	Largeur voie imposée
chemin 1	2	0	0	COM-F1-F2	4 m
chemin 2	3	0	0	COM-F2-F2	4 m
Chemin Batagin	4	0	0	F1-F1-F2	4 m
Chemin de l'Abreuvoir	10	0	0	F1-F2	4 m
Chemin de l'Ancienne Mine	2	0	0	F1-F2	4 m
Chemin de l'Oratoire	4	0	0	COM-F1-F1-F2	4 m
Chemin de la Boal	13	0	0	COM-COM-F2-F1-F2	5 m
Chemin de la Calade	73	0	0	F1-F1-F2-F2	6 m
Chemin de la Castellane	12	0	0	COM-F2-F1-F2	5 m
Chemin de la Garde	6	0	0	F1-F2	4 m
Chemin de la Machine des Eaux	4	2	0	COM-F1	4 m
chemin de la Bénacade	2	0	0	COM-F1-F1-F1-F2-F2	4 m

nom	code	descriptif
Chemin de l'Oratoire	HOT2	Hôtels - supérieur - (2 ou 3 étoiles, ou confort identique)
Chemin de la Castellane	HOT4	Foyers d'hébergement, centres d'accueil, auberges de jeunesse
Chemin de la Rine	MAG4	Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m ²)
Chemin de la Tour	MAG1	Boutiques et magasins sur rue (exemples : commerces, restaurants, cafés ou agences bancaires pour une surface principale inférieure à 400 m ²)
Chemin de Lyons	SPE4	Terrains de camping confortables (3 étoiles et plus, ou confort identique)
Chemin de Lyons	MAG1	Boutiques et magasins sur rue (exemples : commerces, restaurants, cafés ou agences bancaires pour une surface principale inférieure à 400 m ²)
Chemin de Val de Gilly 1	MAG2	Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale inférieure à 400 m ²)
Chemin des Cadéous	HOT3	Hôtels - standard - (1 étoile, ou confort identique)
Chemin des Vignaux	HOT5	Hôtels clubs, villages de vacances et résidences hôtelières
Chemin du Ginestel	HOT5	Hôtels clubs, villages de vacances et résidences hôtelières
Chemin Saint-Joseph	MAG2	Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale inférieure à 400 m ²)
Chemin Saint-Joseph	MAG7	Marchés

LORS DU CALCUL AUTOMATISE DES O.L.D, notre partenaire AGEX BE peut réaliser en simultané et à moindre coût, une analyse de la fiscalité directe locale qui permet d'optimiser les rentrées fiscales de la commune mais aussi de porter connaissance exhaustive des constructions à protéger par les services de secours .



Commune
de
GRIMAUD

Section :

Numéro :

Manque maison + piscine
vérifier achèvement

Commentaires :



Commune
de
GRIMAUD

Section :

Numéro :

manque 1 maison 1
piscine

Commentaires :

LORS DU CALCUL AUTOMATISE DES VOIES D'ACCES, notre partenaire AGEX BE peut réaliser en simultané et à moindre coût, un tableau de classement de la voirie communale à transmettre aux services de l'Etat. Ce tableau détermine la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux communes tout en sécurisant le patrimoine privé du fait de l'interdiction de prescription par un tiers.



TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

N° recensement	Carroyage	Commune de ARTIGUES (83560)	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur (ml)
----------------	-----------	-----------------------------	-------------	---	---------------

Voies communale à caractère de rues (en agglomération)

21	H13	ARTIGUES	Impasse du cimetière	Part de la VC 27 et dessert le cimetière	75
26	H13	ARTIGUES	Rue de l'église Sainte Foy	Part de la RD 65 et rejoint la VC 25	82
27	H13	ARTIGUES	Rue de la Mairie	Part de la VC 25 et rejoint la VC 21	200
S. total					357

Voies communale (hors agglomération)

2	I14-I15	ARTIGUES	Chemin de la Vignette	Part de la RD 561 et rejoint le CR 4	650
6	G15-G16	ARTIGUES	Chemin de la Marquise	Part de la RD 561 et rejoint le CR 47	1125
10	E16	ARTIGUES	Chemin du Mont Major	Part de la VC 11 jusqu'à la limite de commune	300
11	D15-E15-E16	ARTIGUES	Chemin la Neuve et la Fabresse	Part de la RD 561 et rejoint la VC 10	500
13	D15-D14-E14-F14	ARTIGUES	Route du Grand Hubac	Part de la RD 561 et rejoint la RD 65	1710
14	D14	ARTIGUES	La Montée de la colline	Part de la VC 13 et dessert des habitations	160
15	E14-F14	ARTIGUES	La Montée des Cigales	Part de la VC 13 et rejoint le CR 16	473
17	C14-D14-D15	ARTIGUES	Chemin de la Chenaie	Part de la VC 13 jusqu'à la limite de commune	598
18	D14	ARTIGUES	Chemin des Cades	Part de la VC 20 et dessert des habitations	197
20	D14	ARTIGUES	Impasse de l'ancienne Chapelle	Part de la VC 17 et rejoint la VC 18	328
23	G13-H13-H14-I14	ARTIGUES	Route du Grand Font	Part de la RD 561 et rejoint la RD 65	1142
29	B8-C8-D8-D9-E9-F9-F10-F11-F12-G12-G13	ARTIGUES	Route Saint Benoit Joseph Labre	Part de la RD 65 et rejoint la RD 3	5015
35	E5-E6-E7-E8-E9	ARTIGUES	Chemin des Vernes	Part de la RD 3 et rejoint la VC 29	2280
40	E9-F9-G9-H9-I9-J9	ARTIGUES	Chemin de Fontenouille	Part de la VC 29 jusqu'à la limite de commune	2350
49	E6-F6-G6-G7-H7-I7-J7	ARTIGUES	Chemin des Eoliennes	Part de la VC 35 jusqu'à la limite de commune	3623
S. total					20451

Voies communale à caractère de Places ou de Parkings

9	G15	ARTIGUES	Gare Routière	Aux abords de la VC 6	493
25	H13	ARTIGUES	Place labara	Part de la RD 65 et rejoint la VC 26	643
S. total					1136

Délibération

Récapitulatif

du

2025

Linéaire de la voirie communale

21944

Mètres Linéaire

21,944

Kms

Chiffres clés d'AGEX 2A

Découvrez nos réalisations et l'impact de notre expertise. Nos chiffres clés reflètent notre engagement envers la qualité et la satisfaction client.

3

Agences en Corse

Nos trois agences sont stratégiquement réparties pour nous permettre d'être au plus proche de vos besoins et vous offrir une réactivité totale.

5

Géomètres experts

Notre équipe de cinq Géomètres Experts inscrits à l'Ordre combinent expérience, savoir-faire, sérieux et rigueur pour vous offrir un service et des prestations de haute qualité.

+50

Années d'expertise

Notre expérience s'appuie sur plus de 50 années de pratiques et d'archives foncières issues de nos travaux et de ceux de nos prédécesseurs.

+1000

Bornes plantées chaque année

Chaque année, ce sont plus de 1000 bornes par an que nous implantons au service de nos clients.

+50

Heures de vol par drone en 2023

Être à la pointe de la technologie fait partie intégrante de notre ADN, ainsi la captation de données par drone représente plus de 50 heures de vol sur l'année 2023.

+150

Documents d'arpentage / an

Dans le cadre de notre cœur de métier, nous réalisons chaque année plus de 150 Documents d'Arpentage permettant à nos clients de réaliser leurs projets personnels et professionnels.